

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. c. Poste, 24 fr. c.  
Six mois, — . . . . . 10 » . . . . . 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 » 25 — . . . . . 7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES:  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## LES NOUVEAUX IMPÔTS.

Les délégués de la ville de Lyon ont été reçus par M. Thiers et par M. Pouyer-Quertier.

Les délégués sont venus exposer les craintes du commerce lyonnais, au sujet de l'impôt de 20 0/0 sur les matières textiles.

Malgré les affirmations très rassurantes du chef du pouvoir exécutif, ces messieurs ne sont pas sortis de l'audience convaincus que 20 0/0 d'impôt sur les soieries pourraient développer la fabrication de cet objet anciennement de luxe, mais qui en était arrivé, par des perfectionnements successifs, à être accessible à toutes les bourses.

Pendant l'audience, les délégués se sont plaints de ce que le gouvernement n'innovait pas en matières d'impôts, et se contentait de rétablir ou d'augmenter les taxes anciennes.

Nous croyons pouvoir affirmer que certains députés vont déposer des contre-propositions au projet du ministre des finances.

Ils demanderaient, entre autres choses, que le gouvernement monopolisât les alcools comme il monopolise le tabac et la poudre.

En Russie et en Prusse, les boissons spiritueuses sont entre les mains du gouvernement et sont pour lui la source de grands revenus; en Russie, cet impôt rapporte environ 400 millions par an.

L'exemple du tabac est bien fait pour encourager le gouvernement dans cette voie, d'autant plus que le monopole de l'alcool ne frapperait pas sur un objet de première nécessité, et ne diminuerait pas plus la consommation que n'a diminué celle du tabac toutes les fois que le prix de ce dernier a été surélevé.

## ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

M. de Pène, dont M. de Girardin avait prononcé le nom comme candidat à la députation parisienne, annonce qu'il décline, quant à présent, toute candidature.

Le mouvement électoral commence à s'accroître en province. Jusqu'à présent, c'est le parti radical qui montre le plus d'activité.

L'Alliance républicaine de Saône-et-Loire annonce la candidature de M. Guyot-Montpayroux, ancien député de Brioude.

On prétend que M. Arthur Picard, frère de l'ancien ministre de l'intérieur, se présenterait dans les Basses-Alpes contre M. de la Guéronnière.

Dans les Bouches-du-Rhône, M. Clément Laurier figure sur les listes radicales.

La France croit pouvoir affirmer que M. de Forcade, ancien ministre de l'Empire, ne se présente pas aux électeurs de Lot-et-Garonne.

M. Magne, au contraire, annonce officiellement qu'il accepte la candidature dans la Dordogne.

Des candidatures très-radicales se produisent, sans chances de succès, dans le département de Lot-et-Cher: ce sont celles de MM. Cantagrel, Victor Lefebvre, Germain Sarrut, etc.

Les républicains modérés et conservateurs libéraux portent sur leurs listes MM. Paul Andral, maire de Châteauroux, et M. Martinet, conseiller général de Romorantin.

On s'occupe beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, des élections prochaines, et les opinions sont très divisées sur leur résultat probable.

Qui Paris nommera-t-il ?

Les conservateurs seront-ils unis une fois par hasard? On craint bien que non, et l'on n'espère pas que plus de deux ou trois républicains modérés puissent passer à Paris.

Pourtant, si les on-dit sont vrais, l'Internationale aurait décidé de porter sur ses listes quatre des anciens députés de l'Alsace; on parle, entre autres, de M. Lefebvre, le jeune et intelligent député du Haut-Rhin.

M. Lefebvre, un des hommes les plus sympathiques de la dernière législature, est, du reste, en bonne voie. Le gouvernement a décidé de le nommer, en tous les cas, sous-secrétaire d'Etat.

Le parti bonapartiste se dispose à entrer dans la lutte électorale à Paris.

On annonce la réapparition du *Peuple français*; rédacteur en chef: Auguste Vitu.

Une sorte de manifeste impérialiste est en ce moment répandu à profusion dans le département de la Dordogne. Il engage les populations à demander un plébiscite.

Un bruit grave circulait samedi soir à Paris. On disait que des troubles auraient éclaté à Mulhouse, et le *Bien public* ajoutait que les ouvriers se réunissaient pour parcourir les rues et se ruer sur les Prussiens qu'ils rencontraient.

Une très-grande effervescence régnerait dans la population de cette ville.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire*:

Il y a déjà en mouvement à Paris un grand nombre de candidatures, et bien certainement, d'ici deux ou trois jours, nous aurons plus de cent concurrents pour les 21 députés que la capitale a à nommer.

Les arrestations continuent toujours, ce sont surtout des officiers et des employés civils de la Commune que l'on arrête maintenant. On en prend chez eux, on en prend dans la rue, dans les égouts, un peu partout, les uns en voyous, les autres en cocottes; beaucoup, reconnaissant l'impossibilité de se cacher plus longtemps, viennent se livrer eux-mêmes; les dénonciations contre les anciens associés de la Commune sont, du reste, devenues si nombreuses et ont fait si souvent arrêter des innocents, que le préfet de police vient d'ordonner qu'à l'avenir, toutes les fois qu'une personne dénoncée sera reconnue innocente, le dénonciateur sera immédiatement arrêté et poursuivi.

Voici, en outre, le chiffre des armes saisies sur les insurgés ou rendues volontairement à l'Etat: 285,000 chassepots, 250,000 fusils à tabatière ou

à piston, 56,000 sabres de toutes formes, 14,000 carabines, 39,000 revolvers, enfin 10,000 armes diverses, tels que poignards, hachettes, etc., etc.; ce qui faisait un total de 666,000 armes de toute espèce, plus 1,500 pièces de canon, entre les mains des communes.

Le parc des Buttes-Chaumont est enfin rendu aux promeneurs: on a exhumé des pièces d'eau les cinquante cadavres fédérés qui s'y trouvaient, et remis le parc en état. Quant au bois de Boulogne, il est toujours hermétiquement fermé, et il est impossible d'y entrer: toutes les portes sont gardées, et les concierges eux-mêmes n'ont pas le droit de le traverser. Pourquoi?

On avait fait courir le bruit d'exécutions en masse et de fusillades qui s'y faisaient chaque nuit. Le fait a été formellement démenti par l'*Officiel*.

Une affiche gigantesque apposée sur tous les murs de la capitale apprend aux populations stupéfiées, que le théâtre de la Gaîté fait sa réouverture par la reprise de la *Chante-Blanche*, avec *Thérèse* pour principale interprète. Eh bien oui, voilà où nous en sommes! Nous avons chassé l'empire, nous avons été battus, roulés par les Prussiens: nous avons vu, à la suite de la plus affreuse des révolutions, la moitié de nos monuments brûlés, et plus de soixante mille hommes tués, blessés ou en exil, et nous allons retourner voir jouer la *Chante-Blanche*, entendre chanter des tyroliennes par la diva *Thérèse*.

Mais, peuple insensé! tu es au fond de l'abîme.. Trou la la, répond *Thérèse*, et nous sommes contents! Mais, peuple de fous, les Prussiens sont encore en France et sont à tes portes.. Trou la la, répond *Thérèse*, et nous rions! Mais, peuple de lâches sans énergie, occupe-toi donc de tes élections d'où dépend ton sort.... Trou la la, répond *Thérèse*, et nous sommes heureux comme des dieux! Mais, peuple d'enfants terribles, reviens donc à la raison et songe à la revanche... Trou la la, répond *Thérèse*, et nous chantons avec elle: Trou la la, Trou la la. Et voilà! et ceux qui ne sont pas contents.... Trou la la, et toujours *Thérèse* et toujours Trou la la!

On écrit de Paris au *Times*, le 13 juin:

« Nous apprenons l'arrivée à Toulon d'un grand nombre de « pétroleuses » en route pour la Nouvelle-Calédonie. Il paraît certain que cette île éloignée recevra un nombre considérable de prisonniers, qui auront l'autorisation d'emmener leurs familles. Ils seront divisés en deux classes; l'une de ces classes sera employée aux travaux publics, et l'autre aux travaux agricoles. Après trois années de bonne conduite, on leur accordera de travailler pour leur compte. Ce serait à tort que notre colonie australienne s'effraierait de ce voisinage. En premier lieu, quoique étant des incendiaires, les déportés français sont encore bien différents des criminels qui sont ordinairement déportés en Australie; et, à part leurs vues politiques et sociales, ils forment une société aussi respectable que la société des colonies britanniques. »

Pour les articles non signés P. Gouffé.

## Faits Divers.

On assure que l'architecte du Palais-Royal a reçu l'ordre de tout disposer dans les parties non brûlées des ailes du palais, situées dans les rues de Valois et de Montpensier, pour l'installation la plus prochaine possible des Beaux-Arts et de la Cour des comptes.

Les Beaux-Arts occuperaient les bâtiments situés rue de Valois, occupés jadis par le prince Jérôme et par son fils. La Cour des comptes serait installée dans les appartements de la rue de Montpensier.

La disette d'ouvriers et les occupations nombreuses de tous les corps d'état pour réparer les désastres matériels infligés à Paris par la Commune pourront seuls retarder de quelques jours la prise de possession de ces locaux par ceux à qui ils sont définitivement affectés.

— La *Liberté* assure qu'on songe à supprimer la gratuité des logements pour les ministres. Ceux-ci se refuseraient à payer le loyer des appartements qu'ils occupent dans les ministères, mais se déclareraient prêts à habiter hors de leurs bureaux.

— Si les postes d'ambassadeur à Saint-Petersbourg et à Washington sont très-demandés, il n'en est pas de même de celui de Berlin.

Le gouvernement ne peut arriver à trouver un ministre décidé à faire bonne mine à M. de Bismarck.

Les secrétaires d'ambassade eux-mêmes se refusent avec ensemble à aller en Allemagne.

Il a fallu la perspective de voir sa carrière brisée par son refus, pour décider M. de Noirmont, récemment nommé secrétaire à Berlin, à accepter le poste qui lui était assigné.

— Contrairement aux usages de la franc-maçonnerie, la date de la réunion de tous les délégués des loges de France a été reculée.

C'est ordinairement pour les fêtes de la Pentecôte que se tient l'assemblée, connue sous le nom de *convent*; cette année, elle n'aura lieu que le 4 septembre.

A ce sujet, on remarquera que M. Babaud-Larivière, qui n'avait accepté la grand-maîtrise, en remplacement du général Mellinet, qu'à la condition de provoquer tous les ans une réélection ou une confirmation de fonction, n'a pu mettre son projet à exécution, vu les circonstances.

— La journée de samedi a été féconde en arrestations.

Le trop fameux colonel La Cécilia a été arrêté au village de Banneville, près Caen. Lorsqu'il était colonel des francs-tireurs de la Seine, La Cécilia avait séjourné pendant un mois environ dans le château de M<sup>me</sup> de Banneville, femme de l'ex-ambassadeur de France à Rome.

Ayant réussi à sortir de Paris, c'est vers ce château qu'il dirigea sa fuite. Il comptait sur la bienveillance qui lui avait été témoignée lors de la guerre avec la Prusse, et espérait intéresser à son sort. Mais M<sup>me</sup> de Banneville refusa de le recevoir, et La Cécilia dut se retirer. Quelques instants après, il était arrêté dans une auberge par la gendarmerie qui était à sa poursuite.

— La Liberté donne des détails assez curieux sur le nommé Groslard, ex-membre du comité central et chef démissionnaire du 225<sup>e</sup> bataillon fédéré.

Groslard était un ancien saltimbanque, dont la spécialité était d'avaloir des lames de sabre et des oulets crus. Beaucoup de nos lecteurs ont dû le voir aux fêtes des environs de Paris. C'est un grand parleur, qui négligeait rarement d'intercaler dans ses parades quelques phrases contre les « tyrans. » Les gens du 18 mars, probablement dans l'espoir qu'il dévorait les « versailloux » comme autrefois les gallinacés, le nommèrent commandant.

Nous devons lui rendre cette justice, qu'il n'a pas avalé son sabre; il s'est borné à le cacher dans son matelas, où la police l'a trouvé.

— Les pluies torrentielles qui durent depuis quelques jours à Paris compromettent beaucoup la solidité des ruines de nos monuments incendiés. Comme on devait s'y attendre, plusieurs éboulements ont eu lieu. On cite notamment l'Hôtel-de-Ville et les magasins généraux de la Villette où des accidents de ce genre se seraient produits, sans qu'on ait eu d'ailleurs à déplorer de morts ou même de simples blessures.

— Pour relever la colonne Vendôme, on va se servir du bel ouvrage publié en 1822 par le graveur Ambroise Tardieu, 12, rue du Battoir-Saint-André, dans lequel sont réunis les dessins, bas-reliefs, figures, médailles, concernant la colonne d'Austerlitz.

— Neuilly, qui a subi un bombardement de deux mois, est dans un état épouvantable. Pas une maison de l'avenue depuis la Porte-Maillot jusqu'au pont n'est intacte. Dans l'ancien parc, toutes les propriétés sont saccagées, les habitations détruites... On ne voit que des démolitions, que des ruines. Hier, en allant visiter ce malheureux pays, nous avons assisté à une scène étrange. Un habitant de la rue Peyronnet, M. D..., ancien négociant de la rue Saint-Martin, qui a perdu une jeune fille de dix-huit ans, tuée le 22 avril dans sa chambre par un obus, était étendu sur les débris de sa maison, que le malheureux ne veut pas abandonner. Il est devenu fou de douleur. Quelques personnes du voisinage prennent soin de lui. Mais l'infortuné reste toujours dans les ruines de son habitation et ne veut pas d'autre domicile.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les engagements volontaires sont absolument suspendus, soit pour l'armée de terre, soit pour la garde mobile. Toutefois les jeunes gens de la classe de 1871, qui se présenteraient, pour devancer

l'appel, dans les équipages de la flotte, peuvent être admis.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Vendredi, à deux heures, a eu lieu à l'hôtel de la Préfecture l'inauguration des Assises scientifiques du département de Maine-et-Loire. — Un discours de M. de Caumont a inauguré la séance, et le président, M. d'Espinay, a remercié l'honorable archéologue d'avoir bien voulu diriger au milieu de nous ce petit congrès pacifique où les intérêts de la science et de l'histoire sont la seule passion qui excite les esprits.

La première séance a été consacrée à l'exposition d'une notice de M. Jeannin, sur la Peste bovine et sur les Progrès de l'agriculture dans le département depuis vingt ans.

Après cette intéressante et consciencieuse étude, M. de Caumont a attiré l'attention des auditeurs sur les détails d'une magnifique carte tellurique du chemin de fer de Paris à Brest (par Orléans-Tours-Angers). L'intérêt des travaux scientifiques dont cette carte et le résultat, et l'exposé tout nouveau qui en était fait ont vivement captivé l'auditoire. M. de Caumont nous a initiés à beaucoup de connaissances qui sont malheureusement trop peu répandues parmi nous.

Samedi matin, à neuf heures, nouvelle séance dans laquelle on a traité des questions économiques et surtout la grande question de décentralisation qui est, en politique, si pleine d'actualité.

### CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS.

Versailles, 14 juin 1871.

Monsieur le préfet,

Un décret du 13 septembre 1870 ayant interdit la chasse, dans toute la France, dans l'intérêt de la défense nationale, les personnes qui avaient obtenu des permis de chasse n'ont pu en faire usage, et celles qui avaient versé 25 fr. pour l'obtention d'un permis n'ont pu échanger, contre ce titre la quittance qui leur avait été délivrée par le percepteur.

Par suite de cette situation, de nombreuses réclamations ont été adressées à mon département, dans le but d'obtenir soit la restitution du prix du permis de chasse, soit d'utiliser cette année les permis qui ont été délivrés en 1870, et dont les titulaires n'ont pu jouir à cause des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la France s'est trouvée.

Je me suis préoccupé de donner autant que possible satisfaction à ces réclamations, qui m'ont paru légitimes, et, après m'être concerté avec M. le ministre des finances, j'ai décidé :

Que dans les départements où l'exercice du droit de chasse a été suspendu pendant l'année 1870-1871, les personnes qui ont obtenu des permis

de chasse pourront en faire usage cette année pendant la période de temps dont elles n'ont pu en profiter l'année dernière.

Quant aux chasseurs qui ont leurs quittances sans qu'il leur ait été délivré de permis, ils pourront les utiliser pour l'obtention d'un permis à la prochaine ouverture de la chasse, mais ne sauraient être admis, d'après le principe adopté par M. le ministre des finances, à obtenir le remboursement de la somme versée.

Je vous prie, monsieur le préfet, de vouloir bien donner la publicité désirable à ces dispositions, qui me paraissent de nature à sauvegarder les intérêts des réclamants.

Recevez, etc.

Le ministre de l'Intérieur,

Signé : LAMBRECHT.

La Société d'Éducation de Lyon destine, pour 1871, un prix de 300 francs au meilleur Mémoire inédit, en français ou en langue étrangère, sur ce sujet :

*Des moyens de développer, par l'éducation, la dignité et la fermeté du caractère.*

Les Mémoires devront être adressés franco, avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à M. PALUD, libraire, rue Mercière, 15. Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Les manuscrits ne seront pas rendus; la Société se réserve le droit d'imprimer dans ses Annales celui ou ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins ôter aux auteurs leur droit de propriété.

Elle décrètera, dans sa première séance publique, le prix de ce concours.

A partir du 18 juin, les négociants peuvent déposer, au bureau d'enregistrement, pour être adressées franco à l'atelier général du Timbre, à Paris, les vignettes et lettres de voiture destinées à être timbrées.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Il serait question, assure-t-on, d'organiser dès à présent, et sans sortir cependant de la réserve des questions constitutionnelles, une seconde Chambre nommée par les conseils généraux. C'est une idée qui gagne chaque jour du terrain, aussi bien dans la droite que dans la gauche libérale, et dont, pour notre part, nous verrions avec plaisir la réalisation.

Il y a eu réunion, chez M. Thiers, des chefs de service du ministère des finances. L'objet de la réunion était de rechercher sur quelle partie de la richesse publique pourraient être établis encore de nouveaux impôts.

Une commission, nommée pour l'examen du projet de loi relatif aux échéances des effets de commerce dans le département de la Seine, compte parmi ses membres M. Mayaud (1<sup>er</sup> bureau), M. Châtelain (11<sup>e</sup> bureau) et M. Max Richard (12<sup>e</sup> bureau).

Chantilly est complètement débarrassé de l'occupation prussienne. Les dernières batteries ont quitté la ville dans la journée de vendredi.

Tous les pays de l'Europe sont tous plus ou moins menacés par les agitations ouvrières. L'Autriche n'y échappe pas : on sait que la ville de Graetz a été gravement troublée.

Le gouvernement hongrois vient d'interdire un meeting d'ouvriers qui avaient déjà une attitude menaçante. Les meneurs, dont plusieurs sont étrangers à la Hongrie, ont été arrêtés, et dès lors le mouvement a avorté.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'Univers illustré, qui avait dû, sous la pression des affreux événements qui viennent de s'accomplir, cesser momentanément de paraître, reprend sa publication hebdomadaire de 16 pages à partir du samedi 17 juin. Parmi les gravures que ce magnifique journal nous donne dans son numéro de rentrée, nous devons citer tout d'abord une vaste et superbe gravure représentant les principaux événements qui se sont passés sous la tyrannie néfaste de la Commune. Nous signalons aussi : un remarquable portrait équestre du maréchal de Mac Mahon, entouré de son état-major; les ruines de l'Hôtel de-Ville et celles du théâtre de la Porte-Saint-Martin; les funérailles de Mgr l'archevêque de Paris, à Notre-Dame; les portraits de M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, et de M. Victor Lefranc, ministre de l'agriculture et du commerce; cinq vues prises dans la banlieue parisienne que les Prussiens ont si cruellement ravagée; les châteaux de Meudon et de Saint-Cloud, le Bourget, la Courneuve, le plateau de Châtillon, etc. — Rébus, problème d'échecs. — La partie littéraire de ce numéro tout exceptionnel contient une Histoire de la Commune depuis le 18 mars jusqu'au 22 mai, ainsi qu'un récit complet de la bataille de sept jours que l'armée de la civilisation a livrée aux prétoriens du drapeau rouge dans les rues de la grande cité.

Abonnements pour Paris et les départements : Un an, 20 fr.; six mois 10 fr.; trois mois, 5 fr. Administration : passage Colbert, 24.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M<sup>me</sup> Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camionnets à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râtelier à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un hache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois, deux rouleaux en fonte; un barnai, double de voiture deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de

chevaux; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Épiéds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

### A CEDER

DE SUITE,

### UN FONDS D'HORLOGERIE

Quatre mille francs environ,

Avec une belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARDIN.

### A LOUER

DE SUITE,

### UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue du Petit Pré, occupée par M. Mocquart,

Comprenant habitation, plusieurs magasins, hangars, servitudes et terrains spacieux.

S'adresser à MM. PICHÉRIE et VOISIN, rue de la Comédie, Ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Un homme et une femme sans enfants demandent à entrer dans une maison bourgeoise : le mari comme rocher, et la femme comme cuisinière.

De très-bons certificats seront produits.

S'adresser au bureau du Journal.



RIELLANT,  
Dentiste,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n<sup>o</sup> 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde au-dessus; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEBOUX.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou. S'adresser à M. BARDOU. (61)

### NOUVEAUTÉS.

### EUG. BIZERAY,

Rue de la Tonnelle,

Demande de suite de bonnes ouvrières, pour les confections et les robes. (110)

## FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50  
Qualité extra..... 3  
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.  
Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.